

Langues vivantes régionales

ÉCOLE PRIMAIRE

Annexe 1 : introduction commune

Objectifs

Conformément à la loi L. n° 2005-380 du 23 avril 2005, et notamment à son article 20, un enseignement de langues et cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité selon des modalités définies par voie de convention entre l'État et les collectivités territoriales où ces langues sont en usage.

Par ailleurs, la loi L. n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse mentionne que la langue corse est une matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires de Corse.

L'enseignement de langues et cultures régionales peut prendre la forme, soit d'un enseignement de la langue, soit d'un enseignement bilingue à parité horaire dispensé pour moitié en langue régionale et pour moitié en français (article 2 de l'arrêté du 12 mai 2003).

Dans le premier cas, on vise l'acquisition du niveau A1, dans le second cas, l'acquisition du niveau A2 du *Cadre européen commun de référence pour les langues*.

Dès la maternelle commence un parcours linguistique qui continuera au-delà de l'école. L'élève développera ainsi sa sensibilité aux différences et à la diversité culturelle. Comme les langues étrangères, les langues régionales donnent à chacun les moyens de s'ouvrir sur le monde, de lui permettre de devenir citoyen d'un espace élargi à l'Europe ou au-delà.

Dans le premier degré, l'enseignement d'une langue vise prioritairement trois objectifs :

- développer chez l'élève les comportements et attitudes indispensables pour l'apprentissage des langues vivantes (curiosité, écoute, attention, mémorisation, confiance en soi dans l'utilisation d'une autre langue) et faciliter ainsi la maîtrise du langage ;
- éduquer son oreille aux réalités mélodiques et accentuelles de la langue régionale ;
- lui faire acquérir dans cette langue des connaissances et des capacités, prioritairement à l'oral.

Cet enseignement tient compte dans ses objectifs, comme dans la méthodologie utilisée, de l'âge des élèves, de leurs capacités cognitives, de leurs centres d'intérêt, de leurs habitudes de travail et des difficultés de la langue étudiée.

Les activités proposées exploitent de façon systématique et méthodique les capacités d'écoute du jeune enfant ouvertes à des contrastes phonétiques nouveaux. Elles développent le plaisir qui accompagne la découverte d'une autre langue et valorisent les progrès. Elles favorisent une attitude active et confiante dans l'utilisation en situation de la langue.

Ces activités peuvent notamment être conçues en parallèle avec celles qui permettent à l'élève de prendre conscience des réalités sonores du français et de

développer ses capacités de segmentation. Les séances courtes et fréquentes, sont liées le plus souvent à des activités de la vie de la classe qui se caractérisent par l'association du dire et du faire et non par une étude réflexive de la langue. La priorité est donnée à l'oral, à travers des tâches simples, en compréhension, reproduction et progressivement en production.

Cela implique une exposition régulière à la langue. Un premier contact avec l'écrit n'est cependant pas à exclure si la situation langagière l'appelle et le justifie. L'évaluation formative, effectuée par l'enseignant de la classe et à laquelle l'élève est associé, prend la forme d'une observation explicitée des attitudes, des réussites et des difficultés éventuelles de chaque élève. Formulée de façon résolument positive, elle porte exclusivement sur les capacités orales.

Au cycle 3, cet enseignement vise l'acquisition de compétences plus assurées permettant l'usage efficace d'une langue autre que la langue française dans diverses situations de communication adaptées au jeune élève. Il a également pour objectif la construction des connaissances linguistiques qui confortent cet usage. Il permet enfin l'acquisition de connaissances relatives aux modes de vie et à la culture des régions et pays où la langue est parlée.

A partir du CE1 et jusqu'au cycle 3, l'horaire hebdomadaire est établi dans le respect de l'article 5 de l'arrêté du 25 janvier 2002 modifié. L'organisation de l'enseignement tient compte des modalités précisées par convention entre l'État et la collectivité territoriale concernée. L'enseignement est conduit avec méthode et se décompose en séances équilibrées au cours de la semaine. Au-delà de l'enseignement de la langue, la conduite de certaines activités en langues régionales peut être organisée, notamment au cycle 3, dans le cadre du suivi de l'enseignement dispensé aux cycles 1 et 2.

On prendra appui sur la sensibilisation à la langue qui peut exister soit dans le cadre social soit dans le cadre scolaire. En effet, une information-sensibilisation à la langue et à la culture régionale peut être offerte à tous les élèves, notamment par l'intégration dans divers champs disciplinaires d'éléments du patrimoine linguistique et culturel.

L'enseignement bilingue français-langue régionale qui fait l'objet d'une réglementation particulière, se fonde sur la présence de la langue dans l'environnement de l'élève. Cet enseignement, mis en place sous forme de filière bilingue qui commence en maternelle, aura pour objectif la parité horaire entre les enseignements dispensés en français et les enseignements dispensés en langue régionale.

Programme

A la fin du cycle 3, les élèves devront avoir acquis le niveau A1 de l'échelle de niveaux du Cadre Européen Commun de référence pour les langues élaboré par le Conseil de l'Europe et adapté à des enfants d'âge scolaire.

Pour les élèves des sections bilingues français-langue régionale, le niveau moyen attendu en fin de cycle 3 est le niveau A2.

I - Capacités

Un apprentissage centré sur les activités langagières de communication.

Chaque séance de langue repose sur des situations et des activités ayant du sens pour les élèves, suscitant leur participation active, favorisant les interactions et l'entraide dans le groupe et développant l'écoute mutuelle.

Chaque fois que cela est possible, on utilise la langue à l'occasion d'activités ritualisées (salutations, contrôle des élèves présents etc), dans des activités simples relevant d'autres enseignements (mathématiques, sciences, littérature, éducation physique et sportive, etc) ou encore dans des activités ludiques pendant les heures de classe ou en dehors du temps scolaire (jeux de société, etc).

Les activités orales de compréhension, d'expression et d'interaction sont prioritaires. La recherche de la correction linguistique est permanente et s'exerce sans bloquer la volonté ou le plaisir de s'exprimer.

La programmation des activités de classe se fait sur la base des compétences de communication à acquérir en fin de cycle, en tenant compte des connaissances culturelles et lexicales, grammaticales et phonologiques qui sont déclinées pour chaque langue en regard des situations de communication entrant dans chaque activité langagière.

Ainsi, dans les cinq activités langagières, l'élève est progressivement conduit à communiquer en termes simples, suivant les situations décrites dans la colonne « capacités » (voir le tableau ci-après).

Comme dans les autres apprentissages, la pédagogie en langue vivante s'appuie sur l'expérience concrète de la classe ou de l'environnement immédiat de l'élève. C'est dans cet environnement familier qu'est ancrée la dimension fonctionnelle de la langue (exemple, se présenter, demander de l'information ou en donner, renseigner un questionnaire...). Cette proximité permet de développer la langue de communication immédiate. Mais on tire aussi parti de l'imaginaire auquel l'enfant adhère de manière naturelle, en communiquant sur des histoires ou des personnages de fiction. Ainsi, on aborde, même de manière modeste, les formes de discours qui ont un lien direct avec les objets de discours et les situations de communication : la description et la narration (exemple : décrire des activités ou sujets familiers, raconter une histoire courte et stéréotypée...)

Au niveau A1, on pose les bases d'une autonomie langagière qui se construira au fil du cursus scolaire. Le parcours d'apprentissage passe, à ce niveau, par des usages de la langue qui permettent de compenser la maîtrise encore relative des connaissances linguistiques :

- brièveté et simplicité des énoncés

- aide apportée par le maître dans la (re)construction du sens (reformulation, gestuelle, iconographie...)
- recours à la reproduction de modèles (blocs lexicalisés, schémas morpho-syntaxiques)
- copie de mots isolés ou de phrases.

Pour les élèves des filières bilingues, l'autonomie langagière se construira plus vite en raison de la plus forte exposition à la langue. Les compétences de compréhension se développeront particulièrement, par l'effet du transfert d'une langue à l'autre réalisé en permanence par l'apprenant.

II - Connaissances

Un apprentissage rigoureux et progressif

Par une pratique active de la langue qui sollicite la mémoire, l'élève est amené à acquérir les connaissances premières dans le cadre d'une progression définie par l'enseignant en référence à une logique d'apprentissage propre à chaque langue.

Cette progression prend en compte ce qu'on peut connaître de la difficulté relative de la maîtrise du vocabulaire, de la grammaire et de la phonologie, mais aussi la nécessité et la possibilité d'installer rapidement, notamment au CE1, les automatismes qui serviront de levier pour la suite des apprentissages, en référence aux obstacles les plus fréquemment constatés dans chaque langue.

Les capacités mises en œuvre pour communiquer nécessitent la mobilisation des connaissances linguistiques et culturelles dont l'acquisition en milieu scolaire ne peut se faire au seul hasard des textes ou des situations. C'est grâce à un apprentissage rigoureux et progressif que l'élève va peu à peu élargir et consolider son bagage linguistique et sa connaissance de la culture régionale. Cet apprentissage ne peut se faire qu'au prix d'une exposition suffisante à la langue et d'une pratique régulière de celle-ci. A l'oral notamment, où le discours est fugace, ces conditions sont essentielles pour familiariser l'oreille à des sonorités et des rythmes nouveaux.

En section bilingue, l'apprentissage de la langue seconde se bâtit en parallèle avec la maîtrise de la langue première. L'aptitude à une utilisation spontanée est favorisée par la vie de la classe, soutenue selon les situations par la présence de la langue dans la vie sociale ou familiale. Cette aptitude doit être progressivement enrichie par une progression linguistique et culturelle maîtrisée.

2.1. Culture et lexique

L'élève découvre et acquiert les éléments de base des thèmes culturels et des champs lexicaux proposés au niveau A1 :

- la personne
- la vie quotidienne
- l'environnement géographique et culturel.

Il les découvre en contexte grâce aux possibilités offertes par la vie de la classe, les activités ritualisées, les centres d'intérêt des élèves, les divers événements qui rythment l'année scolaire et une ouverture sur l'environnement. Il repère alors des traits significatifs des modes de vie (habitat, codes vestimentaires, habitudes culinaires, célébration de fêtes...) ou de la communication non verbale.

Le caractère authentique des acquisitions culturelles visées est assuré par l'observation du patrimoine de proximité ou du patrimoine plus lointain, grâce à l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication. Priorité est donnée aux réalités sonores par rapport à l'écrit.

L'élève va enrichir ses connaissances culturelles et développer son bagage lexical.

Les élèves des sections bilingues devront acquérir le lexique de base de plusieurs disciplines enseignées en langue régionale, comme les mathématiques, la géographie, l'éducation artistique, l'éducation physique et sportive...

2.2. Grammaire

S'il n'est pas encore question, dans les premières années, d'une étude explicitée de la grammaire, l'élève acquiert toutefois progressivement le contrôle de quelques énoncés mémorisés permettant de communiquer et de s'exprimer à l'oral de manière simple sur des sujets qui le concernent et lui sont familiers. L'exposition régulière à la langue et son utilisation en situation donneront du sens aux acquisitions. Le programme de chaque langue fera apparaître les éléments fondamentaux à acquérir.

On poursuit au cycle 3, de façon méthodique, le travail de structuration des énoncés en situation dans le souci de toujours relier forme et sens. La maîtrise visée au niveau A1 est celle de la phrase simple sous ses différentes formes. Il n'est pas exclu cependant d'introduire quelques éléments de coordination (*et, ou*) utiles pour des activités de langue basées sur une addition d'éléments ou un choix. L'objectif est bien celui de l'utilisation pertinente des formes élémentaires en contexte, y compris sous forme d'éléments mémorisés.

En fin de cycle 3, néanmoins, la compétence grammaticale sera renforcée par un début de réflexion sur le fonctionnement de la langue à partir d'énoncés oraux ou écrits afin de faire prendre conscience aux élèves qu'une langue n'est pas le calque d'une autre et de les rendre capables d'un début d'autonomie dans la réception et la production. L'observation comparée de quelques phénomènes simples dans des langues différentes (dont la langue française) crée chez les élèves une distance qui leur permet d'être plus sensibles aux réalités grammaticales et renforce la maîtrise du langage.

En section bilingue, l'approche contrastive est systématisée et permet de façon très positive d'introduire dans le cursus, dès le cycle 2, une langue vivante étrangère.

2.3. Phonologie

La composante phonologique de la langue vivante doit rester une priorité et une préoccupation constante chez le maître dès le début de l'apprentissage. On sensibilisera l'élève aux principaux rythmes, phonèmes et schémas

intonatifs par des activités spécifiques et c'est par mimétisme, si l'imprégnation de l'oreille et les entraînements sont suffisants, que l'élève opérera des transferts en production. En outre, le choix des énoncés doit permettre d'introduire de manière insistante les composantes les plus délicates du système phonologique de la langue apprise.

Les activités les mieux adaptées à cet apprentissage sont :

- la mémorisation d'énoncés, de chants et de comptines
- l'imitation de rythmes différents
- la distinction entre divers types de phrases sur la base de leurs intonations caractéristiques (par exemple : déclaratives, interrogatives, exclamatives...)
- les jeux sur les sonorités de la langue. Une écoute active favorise la capacité de reproduction intelligible d'un modèle oral. Pour ce faire, on aura recours :
 - à l'audition de très brefs récits, enregistrés ou lus, dont la compréhension est facilitée par une structure répétitive et par des illustrations explicatives,
 - au repérage, au cours d'un récit entendu, de noms, de mots ou d'expressions connus de la langue avant l'audition.

Dans le domaine de la langue parlée, il est difficile de dissocier les composantes sonores de la langue et de les décliner dans le temps par priorité. Les schémas mélodiques, accentuels ou rythmiques se conjuguent pour véhiculer le sens du message. Néanmoins, le continuum sonore étant trop opaque pour l'élève qui débute, il convient de veiller à accompagner le message, en réception, d'auxiliaires visuels, que ces derniers relèvent de la situation de classe vécue, du geste ou de l'iconographie.

Par ailleurs, avec l'introduction progressive de la langue écrite, le lien phonie-graphie est à prendre en considération et doit faire aussi l'objet d'activités spécifiques visant à créer une prise de conscience des régularités ou particularités de la langue sous ses formes écrite et orale.

En section bilingue le lien graphie-phonie se fera parallèlement en langue française et en langue régionale.

III - Attitudes

Acquérir le sens du relatif et dépasser les stéréotypes

L'apprentissage d'une langue régionale concourt à la découverte d'espaces de plus en plus larges. L'élargissement des repères culturels favorise la prise de conscience de certaines différences et aiguise la curiosité et l'envie de communiquer.

L'élève développera ainsi le sens du relatif et de l'altérité. Sa vision du monde lui permettra de développer un esprit critique et de dépasser ainsi les stéréotypes.

Les substrats historiques et sociaux des langues régionales permettent à l'élève de trouver sa place dans un monde en mutation entre tradition et modernité et de comprendre les richesses dont il est porteur.

A1 Niveau de l'utilisateur élémentaire (Introductif ou découverte)				
Activités langagières	Capacités	Connaissances		
		Culture et lexique	Grammaire	Phonologie
	<i>Si les termes sont simples et les expressions élémentaires, l'élève sera capable de :</i>	<i>Posséder :</i> - un choix élémentaire de mots isolés et d'expressions simples pour des informations sur soi, les besoins quotidiens, son environnement - quelques éléments culturels	- Avoir un contrôle limité de quelques structures et formes grammaticales simples appartenant à un répertoire mémorisé - Reconnaître quelques faits de langue	Reconnaître et reproduire de manière intelligible les sons, l'accentuation, les rythmes, et les courbes intonatives propres à chaque langue
Comprendre, réagir et parler en interaction orale	- communiquer, au besoin avec des pauses pour chercher ses mots, si l'interlocuteur répète ou reformule ses phrases lentement et l'aide à formuler ce qu'il essaie de dire : • se présenter ; présenter quelqu'un ; demander à quelqu'un de ses nouvelles et y réagir en utilisant les formes de politesse les plus élémentaires : accueil et prise de congé • répondre à des questions et en poser (sujets familiers ou besoins immédiats.) • épeler des mots familiers	Contenus culturels et lexicaux par exemple : La personne Le corps humain, les vêtements Sensations, goûts et sentiments La vie quotidienne Les usages dans les relations entre personnes La maison Les animaux familiers Les habitudes alimentaires Les rythmes et les activités de la journée : famille, école, loisirs Quelques métiers Les couleurs et les nombres L'environnement géographique et culturel Ville et campagne Quelques villes et pays : leur situation géographique Les drapeaux et monnaies Les fêtes et coutumes Des personnages, monuments et oeuvres célèbres Chants et comptines Contes et légendes : littérature enfantine	Le groupe verbal - le verbe : son accord avec le sujet - l'expression du temps : présent, passé, futur - le complément Le groupe nominal - le nom et le pronom - le genre et le nombre - les articles - les possessifs - les démonstratifs - les principales prépositions - l'adjectif qualificatif : sa place, son accord La phrase Type et forme de phrase : • déclarative • interrogative • exclamative • impérative • affirmative • négative La syntaxe élémentaire de la phrase : ordre des mots, quelques mots de liaison (et, ou...)	Phonèmes - percevoir et reproduire les phonèmes spécifiques à chaque langue Accents et rythme - percevoir et restituer le phrasé d'un énoncé familier - repérer et respecter l'accent tonique Intonation - percevoir et restituer les schémas intonatifs : l'intonation caractéristique des différents types d'énoncés Lien phonie/graphie - l'alphabet (selon les langues)
Comprendre à l'oral	- comprendre les consignes de classe - comprendre des mots familiers et des expressions très courantes le concernant, lui, sa famille, son environnement concret et immédiat, si les gens parlent lentement et distinctement - suivre des instructions courtes et simples - suivre le fil d'une histoire avec des aides appropriées			
Parler en continu	- reproduire un modèle oral - utiliser des expressions et des phrases proches des modèles rencontrés lors des apprentissages pour se décrire, décrire des activités ou sujets familiers en utilisant des connecteurs élémentaires - lire à haute voix et de manière expressive un texte bref après répétition - raconter une histoire courte et stéréotypée			
Lire	- comprendre des textes courts et simples en s'appuyant sur des éléments connus (indications, informations) - se faire une idée du contenu d'un texte informatif simple, accompagné éventuellement d'un document visuel			
Ecrire	- copier des mots isolés et des textes courts - écrire un message électronique simple ou une courte carte postale en référence à des modèles - renseigner un questionnaire - produire de manière autonome quelques phrases sur lui-même, sur des personnages réels ou imaginaires - écrire sous la dictée des expressions connues			